



11^e congrès du SNASUB-FSU

Débattre — Décider — Revendiquer

Le 11^e congrès du SNASUB-FSU se tiendra du 13 au 17 mai 2024 à Satillieu (07290 — Ardèche).

Saisissez-vous du débat !

Vous avez reçu avec le dernier numéro de *Convergences* le matériel de vote qui vous permet de vous exprimer sur le choix d'orientation parmi celles portées par les différentes listes de candidat·es à la commission administrative nationale, le « parlement » de notre syndicat.

VOTEZ, VOTEZ, VOTEZ ! Sans attendre le dernier jour !

Saisissez-vous du débat !

Chaque section académique organisera de fin mars à fin avril des congrès et assemblées générales académiques pour organiser l'activité syndicale au plus près des adhérent·es.

Ces congrès et assemblées générales académiques sont aussi l'occasion de contribuer collectivement à l'enrichissement de la motion revendicative qui sera débattue et adoptée au congrès national qui réunira des représentant·es des sections académiques.

Participez nombreuses et nombreux aux assemblées générales et congrès académiques !

Saisissez-vous du débat !

Et pour permettre un partage des expériences et points de vue syndicaux, comme à son habitude, le Bureau national du SNASUB-FSU organise la publication régulière d'un bulletin de débat électronique.

Pour participer au débat, exprimer une proposition, un témoignage, une analyse, une réaction... il vous suffit d'envoyer une contribution (4500 signes maximum, espaces, titre et signatures compris) à l'adresse debat-congres@snasub.fr au plus tard le vendredi à 10 h pour publication, dans le bulletin, le lundi suivant.

Le dernier bulletin de débat préparatoire à ce 11^e congrès paraîtra le lundi 6 mai 2024.

Un bulletin de bilan du congrès paraîtra le lundi 27 mai 2024.

N'hésitez pas à participer au débat.

À vos claviers !

Les co-secrétaires généraux du SNASUB-FSU
François Ferrette, Julie Robert, Philippe Lalouette

Des sections syndicales nombreuses et actives ? Une condition de la construction du rapport de force !

Il est désormais habituel, dans notre débat interne, que la question de la construction du rapport de force soit réduite par les contempteurs de l'orientation majoritaire au commentaire généraliste des politiques qui nous sont infligées et en miroir de la stratégie syndicale déployée.

C'est bien évidemment un débat légitime. Traitons-le sérieusement.

Remarquons tout d'abord que, selon la rhétorique constante de l'argumentation portée par ces camarades, la problématique syndicale paraît se réduire à la formulation d'un mot d'ordre et à l'affirmation quasi ex-nihilo d'une modalité d'action faisant ainsi fi des réalités objectives. Les analyses de nos camarades sont sans cesse les mêmes, d'une CAN à une autre, d'un congrès à un autre, alors que la réalité sociale est par définition mouvante et nécessite une analyse qui ne soit jamais hors-sol.

Nous devons au contraire tenir compte des coordonnées de chaque moment pour définir la stratégie et les tactiques syndicales pour imposer un rapport de forces sans jamais plaquer une analyse hors du temps et de l'espace. Nous ne pouvons ignorer les ressorts d'un mouvement social avec ses limites (absence d'alternative, faiblesse organisationnelle, poids de la perte du pouvoir d'achat sur les épaules de chacun, etc.) et ses forces (inventivité de la base, mouvement spontanés dans des lieux inattendus, etc.) et à travers, ses limites et forces, arrêter une (ou des) position(s) qui permettent de renforcer le mouvement et lui donner une pleine puissance, à la mesure de cette situation objective.

Par incidence d'ailleurs, ceci aboutit en creux à ne pas trop se préoccuper de la complexité du mandat général donné par les personnels de les représenter, de porter leurs aspirations et revendications, sur tous les sujets, petits et grands, parfois aux aspects contradictoires, sans en mépriser aucun.

Le désaccord réel naît sans doute de cette esquive de la complexité de la réalité dans laquelle nous devons inscrire notre ambition syndicale : celle de développer un syndicalisme de combat, dévelop-

pant en permanence le lien entre les préoccupations et défenses immédiates et la nécessité de frayer des perspectives de transformation sociale à laquelle nous aspirons.

Et ceci a une implication concrète : penser l'orientation syndicale, appliquée à la réalité de notre champ de syndicalisation et en articulation avec les problématiques de construction du syndicat et de développement du maillage militant dont nous avons besoin. Bref, il s'agit d'avoir une approche combinée de l'orientation et des moyens que nous nous donnons pour la mettre en œuvre.

De ce point de vue, notre congrès aura sans doute à tirer quelques enseignements pratiques des conséquences de la loi scélérate dite « de transformation de la fonction publique », notamment celles modifiant les conditions de la confrontation syndicale avec les directions chargées d'organiser l'application des différentes politiques publiques, pour l'essentiel d'inspiration néolibérale, managériale et austéritaire, décidées par les gouvernements.

De la même manière, nous avons mesuré avant même la publication de la loi que l'amputation des compétences des CAP et CCP allaient tout à la fois faire reculer d'une part le droit des agent·es à voir leur situation défendue et à connaître ce qui fonde les décisions relatives à leur carrière, et d'autre part introduirait des éléments de distance entre les personnels et leurs représentants appelés à intervenir de manière de plus en plus technique, mais de moins en moins appliquées aux situations individuelles et concrètes. C'est évidemment un piège que de tomber dans une sorte de « technocratisation » de l'action syndicale. Mais il nous appartient entièrement de ne pas sauter dedans à pieds joints et d'investir par exemple les groupes de travail préparatoires aux comités sociaux d'administration pour porter les exigences des personnels de manière appliquée, concrète, adaptée à chaque ordre du jour... Ceci permet de renforcer la cohérence de nos interventions dans les CSA, car notre constance revendicative est rapidement reconnue... C'est un gage d'efficacité.

Pour faire tout ça, nous avons besoin de renforcer notre maillage militant, d'étoffer nos équipes militantes, de permettre tous les investissements de camarades à tous les niveaux. Un vrai enjeu pourrait être sans doute de développer en académie des stages « militant · es de proximité » (stage de « bureaux académiques » de « section locales »...), de re-

nouveler au niveau nation notre stage « équipes militantes ». L'enjeu est simple, doter notre syndicat de l'organisation à même de faire la preuve de son souci d'être toujours plus efficace pour les personnels.

Les 60 candidat · es de la liste de rassemblement.

Tribune liste Front Unique

Halte à la criminalisation du soutien au peuple palestinien !

Le gouvernement Macron-Attal-Darmanin a engagé une campagne d'une ampleur inégalée dans la criminalisation du mouvement en soutien au peuple palestinien.

Les plaintes, convocations policières ou menaces de sanctions administratives se multiplient contre tous ceux qui dénoncent l'entreprise génocidaire d'Israël.

Le secrétaire de l'UD CGT du Nord a été condamné la semaine dernière à un an de prison avec sursis « pour apologie du terrorisme ». Et nombreux sont ceux qui comme la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale ont été convoqués par la police judiciaire pour le même motif.

Cette chasse aux sorcières est particulièrement forte dans l'Enseignement supérieur, constituant une attaque en règle contre le droit d'expression et les libertés académiques.

Expulsion par les CRS la nuit du 24 avril des étudiants de Science-Po Paris occupant leur campus, interdictions de réunions dans les facs à Marseille, Lille, Montpellier, Bordeaux, Lyon 2, etc., convocations de militants Solidaires étudiants à l'EHESS par les services de lutte contre le terrorisme, intervention directe d'Attal en conseil d'administration et menaces de sanctions contre des étudiants de Sciences-Po pour avoir occupé un amphi le mois dernier, etc.

Si la jeunesse est en 1^{re} ligne pour subir la répression, les personnels enseignants et chercheurs subissent également pressions et censures.

En février, une anthropologie spécialiste de la Palestine a écopé d'un avertissement de la direction du CNRS, pour « apologie du terrorisme » pour avoir relayé un communiqué de Solidaire Étudiants.

À Clermont, c'est le site Internet de géopolitique visioncarto qui est bloqué sur les postes de l'Université, blocage dû sans doute à la présence d'un texte de l'anthropologue Ruba Salih intitulé « Gaza entre traumatisme colonial et génocide ».

Suite à son intervention à Sciences Po, Attal l'a proclamé haut et fort le mardi 19 mars devant l'Assemblée nationale : « l'autonomie de l'enseignement supérieur, ce n'est pas et ce ne sera jamais une autonomie des valeurs républicaines ». Il veut faire de « la lutte contre ceux qui en veulent à nos principes républicains, le cœur des contrats que nous signons avec les universités, avec les écoles ».

C'est au nom de ces « valeurs républicaines » que dès le 9 octobre la Ministre Retailleau a envoyé une lettre circulaire aux chefs des établissements de l'ESR leur donnant la consigne de réduire au silence toute opposition à la « solidarité » totale du gouvernement français à l'État d'Israël. Une remise en cause historique des libertés académiques et d'expression à l'université, socle indispensable à tout développement du savoir.

Sous le prétexte d'une prétendue lutte contre l'antisémitisme et contre « l'apologie du terrorisme », il s'agit de réduire au silence tous ceux qui s'élèvent contre l'État colonial d'Israël qui se livre à l'extermination par les bombes et la famine des Palestiniens de Gaza et à des exactions en Cisjordanie.

Cette circulaire a instauré une véritable police de la pensée à l'université, dans la recherche, avec intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique, interdiction de la moindre manifestation pro-palestinienne et des poursuites contre les défenseurs de la cause palestinienne.

Mi-novembre, un appel pour défendre la liberté d'expression sur la Palestine et dénonçant cette circulaire recueillait près de 1500 signatures. Et malgré ce climat de chasse aux sorcières plus de 2 000 universitaires ont signé en janvier 2024 un appel « pour l'arrêt immédiat de la guerre génocidaire » d'Israël contre le peuple palestinien et pour « le boycott académique visant les institutions académiques israéliennes complices de la violation des droits des Palestiniens ».

Pour mettre en œuvre leur « économie de guerre », Macron et son gouvernement nous promettent les coups les plus durs.

Avec le projet de loi Guerini, c'est une attaque contre les fonctionnaires d'une ampleur supérieure à la loi du 6 août 2019.

À juste titre, la FSU présente ce projet comme un nouveau « saccage du statut ».

Alors une conclusion doit s'imposer.

Face à l'offensive de Macron-Attal-Darmanin-Retailleau, la responsabilité du SNASUB et de la FSU est de s'opposer à toute remise en cause des libertés académiques et de la liberté d'expression, de se prononcer pour le retrait de la lettre-circulaire du 9 octobre, de se prononcer pour l'arrêt des poursuites contre tous les militants de la cause palestinienne, en particulier à ceux de Sciences Po.

C'est la position que les représentants Front Unique ont défendu dans leurs congrès académiques, faisant adopter des motions en ce sens.

Soutenez cette orientation en votant pour la liste FRONT UNIQUE

mel@frontunique.com

Notre fédération doit refuser de discuter de ce projet de « saccage ».

Elle doit en exiger le retrait pur et simple et s'adresser aux organisations de la FP pour qu'elles fassent de même.

Le SNASUB dans son congrès devra se prononcer en ce sens.

Les candidats de la Liste FRONT UNIQUE